



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES



CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL EST CONVOQUE LE :

JEUDI 5 AVRIL 2018 à 19h00

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL A LA MAIRIE

Fait en Mairie,
Le 30 mars 2018

Le Maire,



[Signature]
Sylvain BERRIOS

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 février 2018
3. Information au Conseil municipal sur l'état d'avancement des travaux de la Société du Grand Paris

ADMINISTRATION GENERALE

4. Désignation d'un représentant de la commune pour siéger au Comité stratégique de la Société du Grand Paris
5. Convention de gestion entre la commune de Saint-Maur des Fossés et la Métropole du Grand Paris / Compétence développement et aménagement économique d'intérêt métropolitain
6. Convention de gestion provisoire de services et d'équipements entre Saint-Maur-des-Fossés et la Métropole du Grand Paris pour la compétence environnement « lutte contre les nuisances sonores ».
7. Convention de gestion provisoire de services et d'équipements entre la commune de Saint-Maur-des-Fossés et la Métropole du Grand Paris pour la compétence « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ».
8. Versement de subventions aux associations du quartier prioritaire des "Rives de la Marne" dans le cadre de la programmation 2018 de la Politique de la Ville
9. Création d'une commission extra municipale " Saint-Maur à Vélo "
10. Communication du bilan des actions 2017 du contrat de ville

FINANCES COMMUNALES

11. Révision des droits de voirie et définition de nouveaux objets et tarifs d'occupation du domaine public

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

12. Modification du tableau des effectifs du personnel territorial
13. Mise en place du Régime Indemnitare pour les agents de la ville de Saint-Maur-des-Fossés tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP)

DOMAINES

14. Cession de la propriété communale sise 88 quai du Petit Parc à Saint-Maur-des-Fossés
15. Cession de la propriété communale sise 59 avenue Barbès à Saint-Maur-des-Fossés
16. Cession de la propriété communale située 15, avenue des Fusillés de Châteaubriant à Saint-Maur-des-Fossés
17. Cession de la propriété communale située 6, place des Marronniers à Saint-Maur-des-Fossés
18. Cession de la propriété communale située 77 quai de la Pie à Saint-Maur-des-Fossés
19. Protocole d'accord transactionnel entre Madame Claudette LAMARRE, l'OPH de Saint-Maur-des-Fossés et la Commune pour mettre fin au différend existant portant sur l'occupation et la cession de l'ensemble immobilier sis 87, quai de Bonneuil et 39, avenue de l'Alma à Saint-Maur-des-Fossés.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

20. Création du label "FABRIQUE A SAINT-MAUR"

ENSEIGNEMENT

21. Indemnité représentative de logement des instituteurs: fixation du taux de base pour l'année 2017

FAMILLE - JEUNESSE ET SPORTS

22. Attribution de subventions aux associations sportives

23. Attribution de subventions relatives aux opérations "Coup de pouce" et "Bourse aux permis"
24. Approbation du règlement intérieur des city stades
25. Approbation du règlement du rallye "culture et patrimoine" organisé par le service jeunesse
26. Approbation des modifications de la convention type de mise à disposition non exclusive des piscines municipales au profit des maîtres nageurs de la ville dispensant des leçons de natation à titre privé

AFFAIRES CULTURELLES

27. Elargissement de l'EPIC "Théâtre de Saint-Maur" aux activités cinématographiques
28. Abrogation de la délibération n°31 du Conseil Municipal du 29 juin 2017, relative à l'acquisition du fonds de commerce du cinéma les "4 Delta" et à l'autorisation donnée au Maire de signer un nouveau bail pour la location des murs - 81 bis, avenue du Bac et 2 ter, avenue Balzac à La Varenne Saint-Hilaire.
29. Fixation des tarifs du Musée de Saint-Maur

ANIMATIONS

30. Petit train de Saint-Maur-des-Fossés : approbation de la convention-type de parrainage pour l'année 2018.

AFFAIRES SOCIALES

31. Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sur le budget de la ville (exercice 2018).

MARCHES PUBLICS

32. Saisine de la Commission consultative des services publics locaux pour avis sur le projet de délégation de service public pour l'exploitation du Centre hippique municipal
33. Remise gracieuse de pénalités pour erreur de rédaction du procès verbal de réception de travaux : Société ROUSSEL
34. Appel d'offres ouvert relatif aux prestations d'impression sur supports synthétiques
35. Appel d'offres ouvert relatif aux prestations de propreté urbaine
36. Appel d'offres ouvert relatif aux travaux de rénovation, de mise en accessibilité, d'embellissement et de mise en sécurité des groupes scolaires Marinville et Mûriers
37. Appel d'offres ouvert relatif aux travaux de rénovation et de mise aux normes de sécurité des appareils et accessoires de levage de la partie scénique au théâtre Rond Point Liberté
38. Appel d'offres ouvert relatif à la Location de véhicules poids lourds et d'engins de propreté urbaine - lots 1 à 6
39. Avenant n°2 au marché de Prestations d'entretien des espaces verts, cimetières et voiries - Lot 1

40. Avenant n°2 au marché relatif à la rénovation et aux Travaux d'aménagement réglementaire d'installations sportives au Stade Chéron - lot n°2 Bâtiment
41. Avenant n°3 au de Prestations d'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux - lot 2
42. Avenant n°3 au marché relatif aux Prestations d'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux - lot 4
43. Avenant n°3 au marché relatif aux Travaux d'aménagement réglementaire d'installations sportives au Stade Chéron - lot n°3 Infrastructure

COMMUNICATIONS

44. Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)
45. Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)